

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2025-2026

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association des Centres de Loisirs Enfance Jeunesse assure la gestion de l'accueil périscolaire de la Pierre Attelée.

Ce règlement a pour objet de préciser les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants scolarisés de la petite section au CM2 avant et après la classe, pour répondre aux besoins des parents.

Un projet pédagogique a été élaboré, vous pouvez en prendre connaissance si vous le désirez.

L'ACLEJ est gérée par un conseil d'administration élu en assemblée générale.

Le bureau se compose de :

Présidente :	Céline KASTLER
Trésorière :	Anne-Laure TERME
Trésorière adj :	Véronique REY THIBAUT
Secrétaire :	Estelle CRIAUD
Secrétaire adj :	Aurélien COUTTE

Afin de garantir la clarté de son fonctionnement et d'améliorer les relations entre parents et association, les membres de l'ACLEJ ont souhaité établir ce règlement intérieur qui devrait répondre à chacune de vos questions.

Être adhérent de l'Association, c'est pouvoir participer à la vie de celle-ci.

HORAIRES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

• Les accueils se font :

- de 7h20 à 8h20
- de 16h à 19h

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture, de fermeture du centre de loisirs et à informer la direction en cas de problème d'horaire ou de retard.
--

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

- Directrice associative : Marion TOUBLANC
- Directrice pédagogique : Melody DESMARS
- animateurs permanents : Fiona GIRARD, Antonin DRESCHER, Claudie LEMARIE. Peut se joindre à l'équipe des stagiaires école et/ou BAFA.
- Administratif : Christelle DÉSEUVRE

LA QUALITE DE L'ACCUEIL

L'Association et les membres du personnel s'engagent à assurer la sécurité physique, morale et affective ainsi que le bien-être des enfants durant leur présence à l'accueil périscolaire. L'équipe d'animation s'engage à :

- Informer les parents de tous incidents survenus lors de la présence de leur enfant au sein de la structure,
- Être vigilant sur les biens matériels des enfants (vêtements, sacs...),
- Respecter les rythmes de vie et les besoins spécifiques de chacun
- Communiquer par mail l'organisation des temps forts d'animation.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET LE RESPECT DE CHACUN

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'accueil périscolaire et signaler sa présence à la personne assurant l'accueil. L'enfant ne peut sortir de l'accueil sans être accompagné d'une personne responsable de lui. Le personnel d'animation doit être informé du départ de ou des enfants. L'identité de la ou des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant doit être signalée au moment de l'inscription. En cas de changement, les parents doivent informer l'équipe de direction ou le secrétariat de l'identité de la nouvelle personne. Cette information doit se faire par le biais d'un mot signé et daté. Les parents, les enfants et les intervenants au sein de l'Association doivent communiquer dans un souci de respect mutuel. Pour cela un comportement correct et respectueux envers chacun sera demandé.

Problèmes médicaux :

Si l'enfant suit un traitement, la prise de médicaments ne peut se faire qu'avec l'accord écrit des parents et la photocopie de l'ordonnance. Néanmoins, la directrice ou son adjointe peut se réserver le droit de refuser le traitement si celui-ci est trop complexe (injections, etc...). Dans le cas d'enfant sujet à une ou des allergies alimentaires, les parents doivent fournir à la direction un protocole alimentaire. Dans cette circonstance, aucun aliment ne peut être donné à l'enfant, excepté celui préparé par les parents.

AUTRES INFORMATIONS

Afin d'éviter les pertes de vêtements, il est nécessaire que les habits des enfants soient marqués. Les parents doivent veiller à éviter que les enfants ne portent des bijoux (de valeurs ou blessants).

Les parents doivent s'assurer que leurs enfants ne viennent pas avec des jeux personnels et notamment des jeux vidéo. L'équipe dégage toutes responsabilités en cas de vols ou de pertes

INSCRIPTION, RÉSERVATION, MODALITES DE PAIEMENT ET DÉSISTEMENT

1 - Toutes les inscriptions se font sur le portail famille : aclej.portail-defi.net – vous avez aussi la possibilité de prendre contact avec le service administratif au 02.40.64.43.83 et/ou secretariat@aclej.fr

Les documents nécessaires sont :

- Carnet de santé
- Attestation CAF notifiant le quotient familial ou avis d'imposition.
- Attestation d'assurance.

Une adhésion à l'association (par foyer) qui se fait de date à date. Elle est d'un montant de 24 euros.

Dans un souci de prise en compte des enfants, chaque parent se doit d'informer l'équipe de direction d'éventuels problèmes liés à l'enfant (maladie, séparation, problèmes familiaux, etc...). Le personnel s'engage à assurer une discrétion totale sur ces informations.

2 - Délai d'inscription, de modification ou d'annulation :

Les modalités de réservation et d'annulation se font via le portail famille selon les conditions suivantes :

- **Inscription ET Annulation : Jusqu'à 22 heures pour le lendemain sous réserve de places disponibles.**

En cas de non présence

- Pour Maladie : Prévenir par mail (periscolaire@aclej.fr) ou par téléphone (02.40.64.43.83) l'accueil périscolaire
- Absence non prévenue : Un enfant inscrit et sans que l'accueil ne soit prévenu, la séance d'absence du matin sera facturée sur la base d'une heure et la séance d'absence du soir sera facturée sur la base de trois heures au tarif horaire appliqué habituellement à la famille. Ceci est valable aussi lors d'une absence de l'enseignant au motif de grève ou autre, il vous appartient d'annuler la ou les présences de vos enfants.

3 - Paiement :

Nous acceptons les paiements par chèques, chèques vacances (papier ou connect), chèques CESU, virements et espèces.

Nous proposons également le prélèvement automatique.

N'hésitez pas à demander des justificatifs pour vos CE.

Les tarifs au ¼ d'heure sont fixés tous les ans par le Conseil Communautaire selon le quotient familial pour les ressortissants CAF. Ils sont majorés pour les familles extérieures à la Communauté de Communes du Sud Estuaire.

Tout ¼ d'heure commencé sera dû.

**Pour vous tenir informé de toutes les nouveautés et modifications vous pouvez consulter
notre site internet : aclej.fr ou nos pages Facebook/Instagram.**

CE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST ÉTABLI PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ET DEVRA ÊTRE SIGNÉ PAR LES ADHÉRENTS.

FAIT, le 14/10/2025

**La Présidente,
Céline KASTLER**